



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 16 mai 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 7 mai 2014

Publié le 22 mai 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 3 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. François REBSAMEN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Édouard CAVIN	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Christine TAVIOT

Mme Françoise VANNIER-PETIT

Membres titulaires absents :

M. Jean-Yves PIAN
Mme Florence LUCISANO

M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Christine TAVIOT
M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Michèle LIEVREMONT pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Commission Intercommunale d'Accessibilité – Rapport annuel au Préfet

En 2013, les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ont porté sur la présentation des nouveaux bus hybrides standards et articulés acquis par le Grand Dijon dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public Privé, et ce de façon à appréhender ces nouveaux équipements avant leur mise en exploitation.

La présentation des pictogrammes et aménagements spécifiques des arrêts a également été réalisée in situ.

Comme le précise l'article L2143-3 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », le compte-rendu de ces travaux est consigné dans le rapport annuel qui sera transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport annuel 2013 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, tel qu'annexé.



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNEE 2013



Le Conseil de Communauté au cours de sa séance du 10 avril 2008 a fixé pour le mandat 2008-2014, la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Dijon comme suit * :

Représentants du Grand Dijon			
1 – Monsieur François REBSAMEN, Président			
2 – Monsieur Patrick MOREAU, Président en l'absence de M. REBSAMEN			
3 – Monsieur Jean ESMONIN			
4 – Monsieur André GERVAIS			
5 – Monsieur Gilbert MENUT			
6 – Madame Catherine HERVIEU			
7 – Madame Françoise TENENBAUM			
Associations, bailleurs sociaux, autres organismes *			
Représentants			
1	Direction Départementale des Territoires	Monsieur	Jean-Luc LINARD
2	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)	Madame	Francette MEYNARD
3	Ordre des Architectes de Bourgogne	Monsieur	Thierry CORNU
4	Fédération Nationale des Usagers des Transports Bourgogne (FNAUT)	Monsieur	Alain MORINO-ROS
5	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)	Monsieur Madame	MILIEU
6	Association Nationale pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM)	Monsieur	ASSANTE
7	Association des Paralysés de France (APF)	Monsieur	Bruno AUBERTIN Suppléante : Laëtitia PETITJEAN
8	Association Valentin Haüy (AVH)	Madame	Marie-Claude BRENOT
9	Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits (CDTHED)	Monsieur	Roland CORDIER
10	Trisomie 21 Côte d'Or	Madame	Geneviève ZIMMER
11	Union Nationale des Amis et Familles de Malades (UNAFAM)	Monsieur	Francis JAN
12	Les Yeux en Promenade	Madame	Dominique BERTUCAT
12	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 21 (APAJH 21)	Madame	Françoise LANDRY
14	DIJON HABITAT	Monsieur	Jean-Pierre PIROCCA
15	ORVITIS	Monsieur	Michel PATOIS
16	NEOLIA	Monsieur	François WEIL
17	VILLEO	Monsieur	Emmanuel PICARD
18	SCIC Habitat Bourgogne	Madame	Agnès NEVEU
19	ICF Habitat	Monsieur	Denis MOGIS
20	ADOMA	Madame	Roselyne SIMEON

* ce tableau tient compte des modifications intervenues depuis avril 2008 : changement de dénomination des organismes.

En 2013, la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est tenue sur le terrain. Ses travaux ont porté sur la présentation des nouveaux bus hybrides standards et articulés acquis par le Grand Dijon, de façon à appréhender ces nouveaux équipements avant leur mise en exploitation.

Cette présentation du nouveau matériel roulant a été accompagnée de la présentation des aménagements spécifiques en faveur des personnes atteintes d'un handicap, et qui seront déployés sur la majorité des arrêts de bus du réseau Divia.

Ainsi, les représentants des associations ont pu assurer une fonction de « relais » auprès de leurs adhérents, faire part de leur remarque au Grand Dijon, et aider ainsi à mieux préparer l'utilisation de ces matériels et aménagements spécifiques.

Ces travaux sont consignés dans le compte-rendu de la réunion du 06 février 2013 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité figurant ci-après.



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Séance du Mercredi 6 février 2013

Pour le GRAND DIJON :

Présents :

- M. MOREAU, Président de la Commission

Excusés :

- Mmes HERVIEU – TENENBAUM
- MM. REBSAMEN – GERVAIS – ESMONIN – MENUT

Pour les ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES :

Présents :

- Mme PETITJEAN (APF) - Mmes BRENOT, ROSSIGNOL et SALVIN (AVH) – Mme et M. CORDIER, Mme DEKKIL (CDTHED) – M. MORINO-ROS (FNAUT Bourgogne) – M. ZIMMER (Trisomie 21 Côte d'Or) – M. THIARD (APAJH 21) - GOURNAY (DDT)

Excusés :

- Associations ADAPEI, ANPIHM, Amicale des Aveugles Civils, ARS et Les Yeux en Promenade

Pour les SERVICES DU GRAND DIJON/VILLE de DIJON :

- Mmes GHERSALLAH et TRANCHANT - M. BUATOIS
- MM. PONNELLE, FRASES et MEYNIEL

Pour KEOLIS DIJON :

- M. d'HARCOURT

Monsieur Patrick MOREAU, Président de la Commission, accueille les participants à 14h30 à l'arrêt « Monge » desservi par les Lianes 4 et 5, ainsi que les lignes 12, 18 et Express Aéroport.

Depuis le nouveau réseau Bus&Tram, l'arrêt « Monge » est considéré comme un pôle d'échange majeur de Divia, notamment avec la correspondance avec la ligne T2 du tramway.

Deux nouveaux bus hybrides sont garés dans la contre-allée près des grilles de l'Hôpital Général, l'un standard, l'autre articulé.

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX BUS A TECHNOLOGIE HYBRIDE

M. MOREAU indique que la Commission Intercommunale d'Accessibilité a la primeur de la présentation des bus de nouvelle génération.

Arrivé en fin de vie, l'ancien parc de bus devait être changé en grande partie. Le Grand Dijon a saisi cette opportunité pour investir dans une flotte de cent deux nouveaux véhicules : 41 standards et 61 articulés.

A l'occasion de ce renouvellement, le Grand Dijon a fait le choix de la technologie hybride.

1) La technologie choisie.

La technique hybride associe traction électrique et alimentation d'une génératrice en continu par un moteur de faible cylindrée. Elle est complétée par un dispositif Stop & Start, qui éteint le moteur aux arrêts, et par un système de récupération d'énergie au freinage, qui convient parfaitement aux fréquents freinages et accélérations d'un bus en zone urbaine. Cette technologie limite en outre les «accouts » et améliore le confort de l'ensemble des usagers.

Côté consommation, c'est une économie de carburant et côté environnement, c'est une réduction des rejets de CO₂.

2) Modalité d'acquisition.

Ce pari de l'hybride a été passé en se dotant de garanties sur le long terme dans le cadre d'un partenariat public-privé signé entre l'agglomération et le constructeur Heuliez Bus. Au-delà de la simple acquisition de matériel, le contrat d'une durée de 15 ans porte aussi sur sa maintenance, avec des engagements de performance, qui seront vérifiés tout au long de la vie des véhicules.

3) Accessibilité

Comme l'exige les nouvelles normes appliquées aux constructeurs, le matériel répond parfaitement aux standards d'accessibilité.

Une première démonstration est faite sur la faculté « d'agenouillement » qu'ont les bus : ils s'inclinent légèrement du côté de la montée des voyageurs.



Agenouillement du véhicule et rampe automatique pour faciliter l'accès aux utilisateurs de fauteuil roulant.



Comme les bus sont à plancher bas, l'écart de hauteur avec le trottoir est très réduit, en notant tout de même qu'on n'atteint pas le plain-pied comme c'est le cas entre une rame de tramway et un quai de station.

Une seconde présentation concerne le déploiement de la rampe d'accès électrique, destinée plus particulièrement aux personnes utilisatrices de fauteuil roulant.

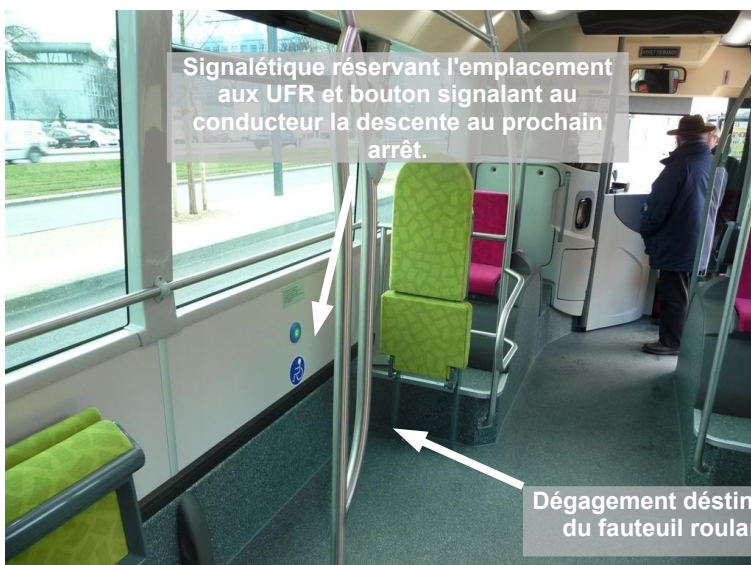
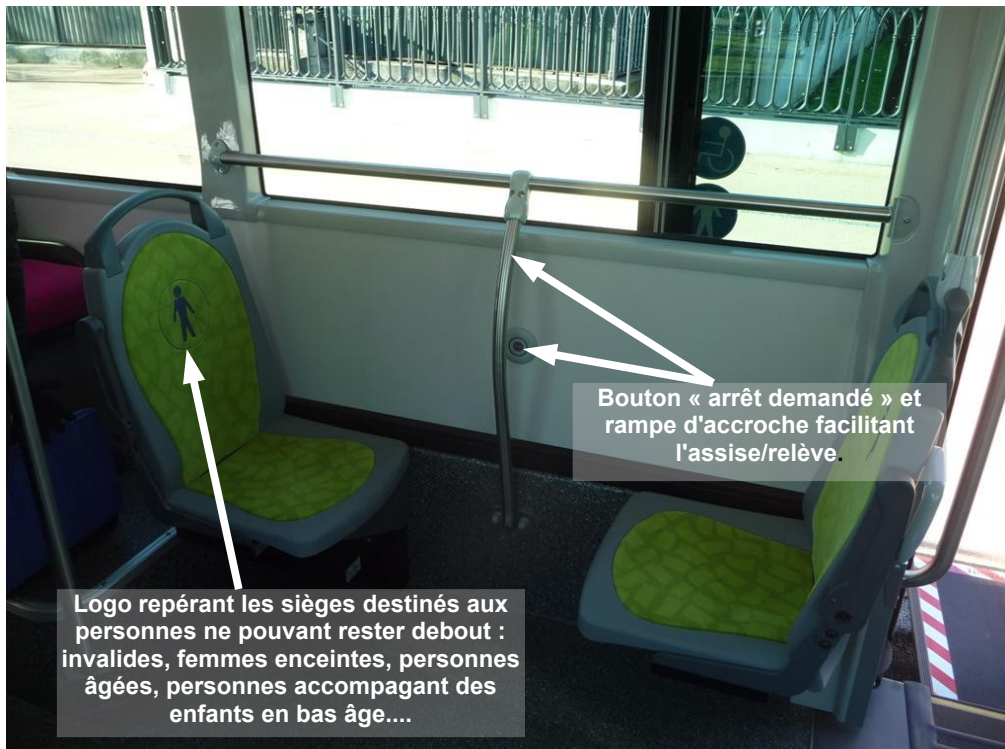
Monsieur MOREAU convie ensuite les participants à entrer dans les bus pour découvrir leurs aménagements et équipements.



Les portes louvoyantes dégageant largement les accès et sorties sont particulièrement appréciées.

Les membres de la Commission découvrent l'espace à destination des utilisateurs de fauteuil roulant, ainsi que les parties traitées spécialement en matière de luminosité pour mieux se repérer et s'orienter. En effet, les véhicules sont équipés d'un soufflet transparent, d'un pavillon vitré sur une partie du toit, de couleurs d'habitacle aidant à mieux situer les places destinées aux personnes ne pouvant rester debout (sièges marqués d'un logo).

Les équipements communs avec le tramway facilitent les repères et l'utilisation du réseau Divia (écrans d'information, annonces sonores...).



Des échanges entre les participants ont lieu à l'intérieur des bus, notamment sur l'agencement (largeur des couloirs, dispositions des sièges,...). La qualité et le soin apportés à l'habitacle de ces nouveaux bus sont remarquables.

Il est proposé ensuite aux membres de la Commission des modèles de repères et pictogrammes afin d'équiper les arrêts de bus.



Le repère à destination des déficients visuels a vocation à être positionné au niveau de la porte avant du bus.



Le pictogramme « handicap » est destiné à être mis en face de la porte centrale équipée de la rampe d'accès.

Les membres de la Commission sont informés que les bus présentant des marches vont bientôt disparaître du réseau Divia.

Chacun s'accorde à dire que la différence en terme d'accessibilité est grande d'autant que ces véhicules seront exploités prioritairement sur les lignes à forte fréquentation et desservant les quartiers principaux de l'agglomération.

Ces véhicules seront progressivement livrés jusqu'en juillet 2013.